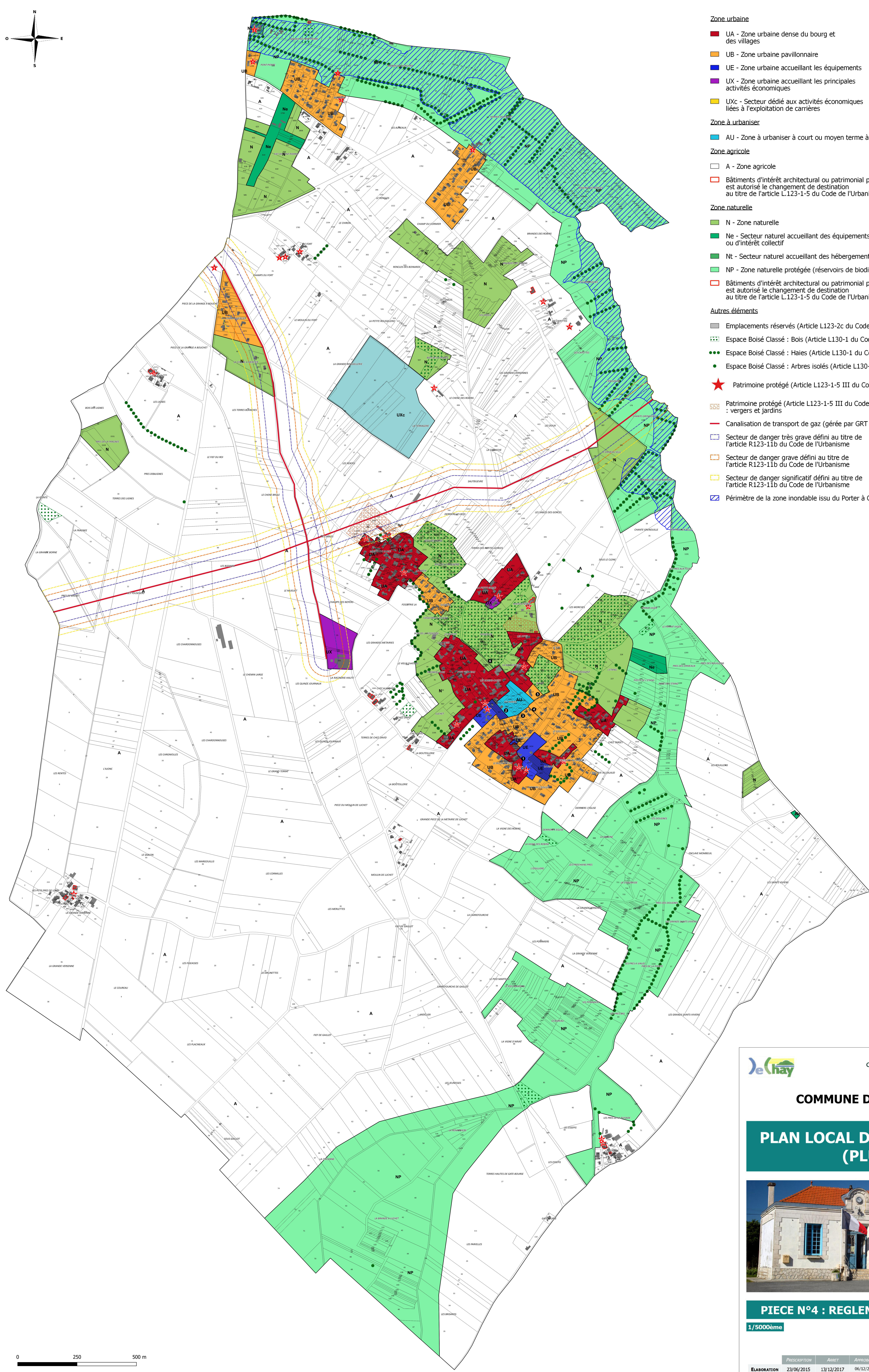
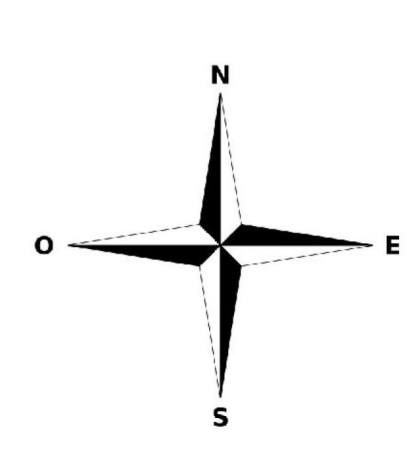
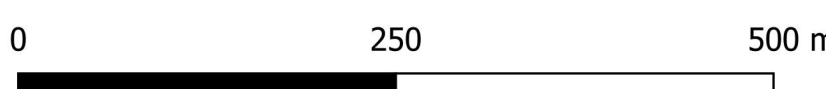




- Zone urbaine**
- UA - Zone urbaine dense du bourg et des villages
 - UB - Zone urbaine pavillonnaire
 - UE - Zone urbaine accueillant les équipements
 - UX - Zone urbaine accueillant les principales activités économiques
 - UXc - Secteur dédié aux activités économiques liées à l'exploitation de carrières
- Zone à urbaniser**
- AU - Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat
- Zone agricole**
- A - Zone agricole
- Zone naturelle**
- N - Zone naturelle
 - Ne - Secteur naturel accueillant des équipements et des services publics ou d'intérêt collectif
 - Nt - Secteur naturel accueillant des hébergements touristiques
 - NP - Zone naturelle protégée (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques)
- Autres éléments**
- Emplacements réservés (Article L123-2c du Code de l'Urbanisme)
 - Espace Boisé Classé : Bois (Article L130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace Boisé Classé : Haies (Article L130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace Boisé Classé : Arbres isolés (Article L130-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Patrimoine protégé (Article L123-1-5 III du Code de l'Urbanisme)
 - Patrimoine protégé (Article L123-1-5 III du Code de l'Urbanisme) : vergers et jardins
 - Canalisation de transport de gaz (gérée par GRT Gaz)
 - Secteur de danger très grave défini au titre de l'article R123-11b du Code de l'Urbanisme
 - Secteur de danger grave défini au titre de l'article R123-11b du Code de l'Urbanisme
 - Secteur de danger significatif défini au titre de l'article R123-11b du Code de l'Urbanisme
 - Périmètre de la zone inondable issu du Porter à Connaissance





COMMUNE DE LE CHAY

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



PIECE N°4 : REGLEMENT GRAPHIQUE

1/5000ème

	PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION
ELABORATION	23/06/2015	13/12/2017	06/12/2018
MODIFICATION N°1	07/09/2023	/	23/05/2024

SIGNATURE ET CACHET :